



**Décision n° 16/ 2014/ Direction portant composition de la
Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge**

Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le Décret n° 2005-213 du 2 mars 2005 relatif à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 janvier 2014 nommant Monsieur David GRUSON Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement en date du 15 septembre 2014,

Vu les résultats du scrutin de la Commission de Soins Infirmiers de Rééducation et Médico Techniques en date du 15 octobre 2014,

DECIDE :

Article 1 : La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge est composée comme suit :

- Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ou son représentant, Président
- Monsieur le Docteur Christian JADAUT, médiateur médecin titulaire
- Monsieur le Docteur Irénée BOYA, médiateur médecin premier suppléant
- Monsieur le Docteur Arnaud LE GALLO, médiateur médecin deuxième suppléant
- Madame Sandrine MAUGUIN, médiateur non médecin titulaire
- Madame Sabrina WADEL, médiateur non médecin suppléant
- Madame Ghislaine CAILLIERE, représentant des usagers titulaire
- Monsieur Jean Dominique ATCHICANON, représentant des usagers suppléant de Madame Ghislaine CAILLIERE
- Monsieur Hubert HERVET, représentant des usagers titulaire
- Monsieur Michel HOAREAU, représentant des usagers suppléant de Monsieur Hubert HERVET
- Madame Clotilde MARDEMOUTOU, représentant de la Commission de Soins Infirmiers de Rééducation et Médico Techniques

Article 2 :

La durée du mandat des membres est fixée à trois ans renouvelable.

Fait à Saint-Benoît, le 21 octobre 2014,


David CRUSON

Diffusion : Intéressés / Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion